

Le 15 février 2016

PAR COURRIEL

**OBJET : Demande de renseignements du 5 février 2016
N/Réf. : 4631-00-2016-02**

Monsieur,

À titre de responsable de l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1)* (« *Loi sur l'accès* »), je donne suite à votre demande de renseignements du 5 février 2016.

Votre demande visait à obtenir les renseignements suivants :

1. Le nombre de demandes de travailleurs en référence pour l'année 2015 (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015);
2. Le nombre d'embauches complétées via le Carnet référence construction pour la même période;
3. La ventilation de ce nombre (point 2) selon l'allégeance syndicale des travailleurs;
4. Le nombre d'embauches complétées par d'autres moyens que le Carnet référence construction pour la même période;
5. La ventilation de ce nombre (point 4) selon l'allégeance syndicale des travailleurs;
6. Le nombre de chantiers publics et privés au Québec pour la même période;
7. Le nombre de chantiers publics et privés pour la même période où tous les travailleurs étaient représentés par un seul syndicat (avec l'indication du syndicat);
8. Le nombre de chantiers publics et privés au Québec sur la même période où tous les travailleurs d'un même corps de métier comprenant au moins 5 travailleurs appartiennent à une seule allégeance syndicale (avec l'indication du nom du syndicat);
9. La ventilation par région des chiffres des points 6, 7 et 8;

10. Le nombre de jours travaillés par les travailleurs de chaque allégeance syndicale, ventilés par corps de travail et par région;
11. Tout document, rapport ou étude interne de la CCQ réalisée depuis 2012 permettant d'établir l'état de la situation quant à la pluralité syndicale sur les chantiers du Québec.

Après vérification, nous vous confirmons qu'il y a eu 20 443 demandes de salariés en 2015 dans le but d'embaucher 42 887 salariés (point 1). Le nombre d'embauches complétées via le Carnet en 2015 est de 9 788 (CCQ-Référence et Titulaire de permis) (point 2).

Concernant les points 3, 4 et 5 de votre demande, vous trouverez les informations demandées dans le tableau ci-joint.

Finalement, pour ce qui est des renseignements que vous demandez aux points 6, 7, 8, 9, 10 et 11, nous vous confirmons que la CCQ ne détient pas ces informations.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le responsable de l'application
de la *Loi sur l'accès*,

François Charette
FC/mm
p. j. Tableau

Nombre d'embauches déclarées par les employeurs, selon la source de recrutement et l'allégeance syndicale du salarié

Janvier 2015 - décembre 2015

Allégeance syndicale du salarié							
Source de recrutement	CPQMC-I	CSD-CONSTRUCTION	CSN-CONSTRUCTION	FTQ-CONSTRUCTION	SQC	TOTAL*	Pars de la source
Annonces Classées	583	340	237	1 246	353	2 759	2 %
CCQ Référence Salarié (Carnet)	2 442	371	546	2 346	601	6 306	4 %
Réseau personnel	11 115	4 779	3 222	18 600	5 094	42 810	24 %
Salarié connu	27 159	15 003	9 739	48 910	12 519	113 330	63 %
Titulaire de permis (Carnet)	2 339	49	150	795	149	3 482	2 %
Autres	2 387	819	789	4 306	1 870	10 171	6 %
Total	46 025	21 361	14 683	76 203	20 586	178 858	100 %
Part de l'association	26 %	12 %	8 %	43 %	12 %	100 %	

*Exclu les salariés n'ayant pas d'association syndicale identifiée.